

RÈGLEMENTS TECHNIQUES - ATHLÉTISME EN SALLE (HOMMES ET FEMMES)

A. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Les athlètes qualifiés selon les standards exigés pour le championnat sont considérés membres de l'effectif du championnat.

B. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

C. PARTICIPANTS

C.1 ÉQUIPES

C.2 IDENTIFICATION

C.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

Voir les règles générales d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien.

Pour participer au championnat d'athlétisme de Sport interuniversitaire canadien, un athlète doit, en plus de respecter le règlement général d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien, satisfaire aux conditions suivantes lui permettant d'être un représentant officiel de son institution :

C.3.1 Qualifications automatiques :

SUA :	L'athlète ayant remporté la médaille d'or dans chaque épreuve individuelle et l'équipe ayant remporté la médaille d'or au relais.
FQSÉ :	L'athlète ayant remporté la médaille d'or dans chaque épreuve individuelle et l'équipe ayant remporté la médaille d'or aux relais
Canada-Ouest :	Les médaillés d'or et d'argent dans chaque épreuve individuelle et les équipes de relais médaillées d'or et d'argent.
SUO :	Les médaillés d'or et d'argent dans chaque épreuve individuelle et les équipes de relais médaillées d'or et d'argent.

REMARQUE :	<ol style="list-style-type: none">1. Les qualifications automatiques et le support financier de Sport interuniversitaire canadien, qui y est rattaché, sont possibles seulement si trois équipes universitaires (v.g. trois équipes chez les hommes ou trois équipes chez les femmes) participent au championnat d'une conférence sportive.2. Les athlètes qualifiés automatiquement dans leur conférence ne sont pas inscrits automatiquement au championnat de SIC. Chaque université doit les inscrire avec les autres participants.
------------	--

C.3.1.1 S'il ne répond pas aux critères des articles précédents, l'athlète peut participer au championnat de Sport interuniversitaire canadien à condition qu'il participe au championnat de sa conférence sportive et que durant la saison courante d'athlétisme en salle (du 1^{ier} octobre à la première fin de semaine de mars), qu'il rencontre le standard fixé dans une épreuve reconnue. Il doit atteindre ce standard dans une épreuve individuelle ou dans une équipe de relais universitaire lors d'une compétition interuniversitaire en salle à laquelle participent au moins deux équipes universitaires, ou lors d'une rencontre d'athlétisme regroupant au moins deux universités et/ou clubs, ou lors de rencontres sanctionnées par ACA, ou encore lors de rencontres sanctionnées par une fédération sportive d'un autre pays.

C.3.1.2 S'il ne répond pas aux critères des articles précédents, l'athlète peut participer au championnat de Sport interuniversitaire canadien à condition qu'il participe au championnat de sa conférence sportive et que durant la saison courante d'athlétisme en salle (du 1^{ier} octobre à la première fin de semaine de mars), qu'il rencontre le standard fixé dans une épreuve reconnue. De plus, quand l'athlète réussit un standard équivalent au 400 m, ce résultat peut être utilisé pour se qualifier pour l'une ou l'autre épreuve du 300 m ou du 600 m. L'annonce de l'épreuve choisie doit se faire au plus tard à 15 h HNE le mercredi suivant la rencontre.

Remarque 1 : Les standards sont établis en considérant le sixième rang du classement de Sport interuniversitaire canadien au cours des trois dernières années. Toutefois au 1000 m et au relais 4 x 800 m, c'est le cinquième rang qui sert de référence.

Remarque 2 : Quand huit athlètes ou équipes ou plus réussissent le standard du dernier classement de Sport interuniversitaire canadien de l'année précédente, cette épreuve est alors marquée d'un double astérisque (***) – voir la règle D.10.1.2.1

Remarque 3 : Les résultats obtenus au 400 m ou à l'équivalent au 440 verges peuvent être utilisés pour se qualifier pour l'une ou l'autre des épreuves de 300 m ou de 600 m.

Remarque 4 : Les résultats obtenus au 800 m ou à l'équivalent au 880 verges peuvent être utilisés pour se qualifier pour l'une ou l'autre des épreuves de 600 m ou de 1000 m.

C.3.2 Autres participants :

Au terme de la période d'inscription, dix jours avant le championnat, le nombre de participants dans chaque épreuve est limité à douze athlètes sauf pour le 1000 m et le relais 4 x 800 m, où la limite est fixée à dix. On applique la procédure décrite en C.4.4.

C.3.3 Sauf en cas de circonstances exténuantes (deuil, maladie, participation à des compétitions avec l'équipe nationale, etc.), l'athlète doit participer au championnat de sa conférence sportive pour être admis au championnat de Sport interuniversitaire canadien. Chaque exception de cette nature doit d'abord être portée à l'attention du secrétariat de Sport interuniversitaire canadien.

C.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

L'institution hôte doit transmettre les fiches d'inscription à chaque université membre de Sport interuniversitaire canadien avant le 1er février. Le formulaire utilisé à cette fin doit préciser les procédures d'inscription, incluant les délais, et la façon de transmettre cette inscription par courriel.

Le prénom et le nom de chaque athlète et des membres des équipes de relais doivent apparaître sur les fiches d'inscriptions. De plus, on doit indiquer la date et l'endroit de la meilleure performance de la saison.

Il n'y a pas de nombre limite d'épreuves qu'un athlète peut s'inscrire en autant qu'il s'est qualifié selon les exigences de C.3.

C.4.1 Le responsable du championnat doit recevoir par courriel ou par télécopieur (le courriel est préférable) les fiches d'inscriptions de chaque université au plus tard à minuit (HNE) le lundi dix jours avant le championnat. Le responsable doit confirmer la réception des inscriptions.

C.4.2 Le responsable du championnat doit préparer une liste PRÉLIMINAIRE des inscriptions de chaque épreuve qui comprend le rang des performances, les athlètes qualifiés dans leur conférence sportive (C.3.1), les athlètes qui rencontrent les standards de SIC (C.3.1.1) et ceux qui s'ajoutent à cause de leur classement (préparée par SportingCanada) pour avoir douze concurrents par épreuve. Les épreuves de 1000 m et du relais 4x800 m font toutefois exception et se limitent à dix participants. Cette liste préliminaire d'inscriptions doit être publiée sur le site Web de SportingCanada au plus tard à 15 h (HNE) le mardi neuf jours avant le championnat.

C.4.3 Les erreurs ou les oublis de la liste préliminaire peuvent être signalés au responsable du championnat par courriel ou télécopieur au plus tard à minuit (HNE) le mardi, neuf jours avant le début du championnat.

C.4.4 Les équipes de relais et tous les athlètes inscrits (C.4.1) qui se sont qualifiés automatiquement dans leur conférence sportive selon leur classement au championnat de la conférence sportive (C.3.1) sont acceptées. De plus, en respectant le nombre limite prévue (C.3.2), les autres athlètes dûment inscrits (C.4) qui rencontrent les standards de Sport interuniversitaire canadien (C.3.1.1) selon le classement préparé par SportingCanada sont aussi acceptés en autant que leur inscription est reçue (C.4.1) au moins dix jours avant le championnat. Les performances réalisées après le championnat de la conférence sportive ne sont pas admissibles.

C.4.4.1 Si le nombre d'athlètes qualifiés par leur classement au championnat de leur conférence sportive ainsi que ceux qualifiés en vertu des standards, INCLUANT CEUX QUI TERMINENT À ÉGALITÉ, dépasse les douze places prévues dans chaque épreuve (dix au 1000 m et au relais 4x800), ceux-ci sont tous acceptés en autant que leur inscription est reçue à temps (C.4.1)

C.4.5 Le responsable du championnat doit préparer une liste FINALE des athlètes inscrits dans chaque épreuve en identifiant les athlètes qualifiés dans leur conférence sportive (C.3.1), ceux qui rencontrent les standards de Sport interuniversitaire canadien (C.3.1.1), et ceux qui s'ajoutent à cause de leur classement sur la liste des douze premiers de SportingCanada (pour avoir douze concurrents par épreuve sauf au 1000 m et au 4x800 où c'est dix). On doit aussi indiquer le rang des performances. Il doit transmettre cette liste à toutes les institutions participantes par courrier électronique ou par télécopieur avant 15 h (HNE), le mercredi huit jours avant le championnat. Les athlètes dont les noms apparaissent sur cette liste sont assurés d'être inscrits au championnat de Sport interuniversitaire canadien.

C.4.5.1 Si des désistements sont annoncés après la publication le mardi neuf jours avant le championnat de la liste provisoire des participants, des nouvelles inscriptions peuvent se faire pour assurer la pleine participation (12) dans chaque épreuve sauf au 1000 m et au 4 x 800 m (où la limite est fixée à dix) jusqu'au moment de la publication de la liste finale le mercredi à 15 h huit jours avant le début du championnat. Les noms des athlètes qui s'ajoutent doivent toutefois apparaître sur les fiches d'inscriptions transmises par les universités (C.4.1). Sauf lors de circonstances exceptionnelles (mortalité d'un proche, maladie ou accident justifié par un médecin, retards inévitables dans les déplacements, etc.), le retrait d'une épreuve après minuit le mardi précédant le championnat provoque l'exclusion de cet athlète dans les autres épreuves, incluant les relais. Les membres du comité exécutif de l'Association des entraîneurs étudient chaque cas pour ensuite annoncer, autant que possible, leur décision avant la réunion technique. Les retraits doivent se faire selon C.4.6.1.

Remarque : Ces conditions permettent aux équipes de finaliser leurs itinéraires.

C.4.6 La liste finale est composée des noms des athlètes dont les inscriptions ont été reçues selon les exigences (C.4.1) et elle tient compte des retraits transmis au responsable avant minuit le mardi précédant le championnat. L'hôte du championnat demande aux universités de confirmer, avant mercredi à 15 h, la participation des athlètes qui peuvent se rajouter à la liste suite aux retraits

C.4.7 Le responsable du championnat doit transmettre (par courriel ou par télécopieur) aux universités, au plus tard à 15 h (HNE) le mercredi huit jours avant le championnat, la liste finale des inscriptions pour chaque épreuve, incluant le rang des performances.

- C.4.8 Le responsable du championnat de chaque conférence sportive doit transmettre tous les résultats (par courriel) au responsable du championnat canadien et au statisticien de Sport interuniversitaire canadien (*SportingCanada*) au plus tard à 15 h le lendemain du championnat ou à 18 h le dimanche, si le championnat a été présenté cette journée là.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT
ET À SPORTINGCANADA

Résultats du Top 15 à SportingCanada	15 h HNE, lundi après une rencontre
Autres résultats à SportingCanada	15 h HNE, mercredi après la rencontre
Diffusion des formulaires d'inscription	1 ^{er} février
Championnats des conférences	Deux semaines avant celui de SIC
Résultats des championnats de conférences à SIC et au responsable du championnat	À 15 h, la journée suivante après le championnat et à 18 h, le jour même si celui-ci est présenté le dimanche
Échéance pour l'inscription au championnat de SIC	Minuit, HNE, le lundi dix jours avant le championnat de SIC
Liste provisoire des participants	15 h, HNE, le mardi neuf jours avant le championnat de SIC
Amendements à la liste provisoire	Minuit, HNE, le mardi neuf jours avant le championnat de SIC
Liste finale des participants	15 h, HNE, le mercredi huit jours avant le championnat de SIC.

C.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le site Web de SportingCanada est considéré comme étant le mécanisme officiel de Sport interuniversitaire canadien pour le classement des athlètes en athlétisme.

- C.5.1 Les résultats des compétitions (à compter du mois de novembre) qui influencent le classement des quinze premières places disponibles doivent être transmis au statisticien de Sport interuniversitaire canadien (actuellement SportingCanada) au plus tard à 15 h le lundi qui suit la compétition. Les résultats transmis après le délai prévu ne sont pas considérés dans le classement et ils ne peuvent pas être considérés dans la qualification pour les quinze premières places.
- C.5.2 Chaque institution doit transmettre tous les autres résultats de ses athlètes au plus tard à 15 h (HNE) le mercredi suivant la compétition.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT
ET DES CLASSEMENTS DE *SPORTING Canada*

Le Top 15 à <i>Sporting Canada</i>	15 h HNE, lundi après la compétition
Autres résultats à <i>Sporting Canada</i>	15 HNE, mercredi après la compétition
Distribution des fiches d'inscription	1 ^{er} février
Championnats des conférences sportives	Deux semaines avant le championnat
Résultats des conférences à SIC et au responsable du championnat	15 h le lendemain d'une rencontre et 18 h le dimanche si la rencontre se termine le dimanche
Date limite d'inscription au championnat	Minuit HNE, le lundi 10 jours avant le championnat
Liste provisoire des inscriptions	15 h HNE, le mardi neuf jours avant le championnat
Modifications à la liste des inscriptions	Minuit HNE, le mardi neuf jours avant le championnat
Liste finale des inscriptions	12 h HNE, le mercredi huit jours avant le championnat
Déclarations finales (sans pénalité)	15 h HNE, le dimanche qui précède le championnat
Liste définitive (mise à jour)	12 h HNE, le lundi qui précède le championnat

C.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

L'institution hôte doit transmettre les fiches d'inscription à chaque université membre de Sport interuniversitaire canadien avant le 1^{er} février.

Chaque institution peut inscrire qu'une seule équipe par épreuve de relais, à condition d'avoir respecté les exigences de qualification décrites à C.3

C.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Le site Web de *SportingCanada* est considéré comme étant le mécanisme officiel de Sport interuniversitaire canadien pour le classement des équipes en athlétisme.

D. COMPÉTITION

D.1 ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS

Les épreuves disputées par les femmes sont les suivantes : 60 m, 300 m, 600 m, 1 000 m, 1 500 m, 3 000 m, 60 m haies (5 X 84 cm), 800 m relais (4 X 200 m), 1 600 m relais (4 X 400 m), 3 200 m relais (4 X 800 m), saut en hauteur, saut en longueur, triple saut, saut à la perche, lancer du poids (4,0 kg), lancer du poids de 20 livres et pentathlon (60 m haies, saut en longueur, lancer du poids, saut en hauteur et 1 000 m).

Les épreuves disputées par les hommes sont les suivantes : 60 m, 300 m, 600 m, 1 000 m, 1 500 m, 3 000 m, 60 m haies (5 X 107 cm), 800 m relais (4 X 200 m), 1 600 m relais (4 X 400 m), 3 200 m relais (4 X 800 m), saut en hauteur, saut en longueur, triple saut, saut

à la perche, lancer du poids (7,26 kg), lancer du poids de 35 livres, pentathlon (60 m haies, saut en longueur, lancer du poids, saut en hauteur et 1 000 m).

D.2 TIRAGE, GROUPEMENT, CLASSEMENT, ESSAIS, QUALIFICATIONS

D.2.1 Des éliminatoires menant aux finales ont lieu dans des épreuves spécifiques :

D.2.1.1 Si le championnat se déroule sur deux jours, les éliminatoires et la finale du 60 m haies sont présentées la première journée et les éliminatoires et la finale du 60 m sont présentées le deuxième jour. Par contre, si le championnat est présenté sur trois jours, les éliminatoires et la finale du 60 m haies sont présentées la deuxième journée et les éliminatoires et la finale du 60 m sont présentées le troisième jour.

D.2.1.2 Les épreuves du 1 000 m, du 1 500 m et du 3 000 m et de 4 x 800 m relais sont disputées lors d'une seule épreuve finale.

D.2.1.3 Le relais 4 x 400 m est disputée la dernière journée du championnat sous forme de finale chronométrée et les concurrents classés les plus rapides sont placés dans la dernière vague.

D.2.1.4 Les épreuves de 300 m et de 600 m sont disputées en séries éliminatoires pour qualifier les participants à la finale. Si le championnat est présenté sur trois jours, les éliminatoires du 600m sont présentées la première journée et la finale le troisième jour. Le nombre de participants à la finale est précisé à D.2.2.

D.2.1.5 Il n'y a pas d'éliminatoires dans les sauts et les lancers.

D.2.1.6 L'ordre des concours dans les sauts horizontaux et dans les lancers débute avec les moins bien classés et se termine avec ceux qui sont classés le plus haut. On reprend un nouvel ordre en finale.

D.2.1.7 L'ordre de concours dans les sauts verticaux est tiré au sort.

D.2.2 Lorsque des éliminatoires sont tenues, le nombre maximum de concurrents admis aux finales est le suivant :

D.2.2.1 Aux 60 m, 60 m haies et au relais 4 x 200 m : selon le nombre de couloirs disponibles.

D.2.2.2 Au 300 m : selon le nombre de couloirs disponibles s'il y en a six et plus. Au 600 m, la finale regroupe six concurrents.

D.2.2.3 Au 300 m, s'il y a moins de six couloirs disponibles : finale en deux vagues. Les trois meilleurs temps participent à la deuxième vague (voir D.2.4.3). La finale du 600 m regroupe les six finalistes qui partent dans la même vague.

- D.2.2.4 Les deux derniers concurrents non qualifiés pour la finale sont nommés remplaçants pour se substituer à tout concurrent qualifié qui se désiste de la finale.
- D.2.3 Procédure à suivre par le directeur de la rencontre dans la répartition des concurrents dans les manches des épreuves de 60 m, 60 m haies, 300 m, 600 m et du 4 x 200 m relais.
- D.2.3.1 Si seulement deux manches sont nécessaires, les équipes de relais ou les coureurs sont répartis comme suit :
- 1^{ière} manche : 1^{er}, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 12^e etc.
2^{ième} manche : 2^e, 3^e, 6^e, 7^e, 10^e, 11^e, etc.
- D.2.3.2 Si trois manches sont nécessaires, les équipes de relais ou les coureurs sont répartis comme suit :
- 1^{ière} manche : 1^{er}, 6^e, 7^e, 12^e, 13^e, 18^e, etc.
2^{ième} manche : 2^e, 5^e, 8^e, 11^e, 14^e, 17^e, etc.
3^{ième} manche : 3^e, 4^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e, etc.
- D.2.3.3 Si quatre manches sont nécessaires, les équipes de relais ou les coureurs sont répartis comme suit :
- 1^{ière} manche : 1^{er}, 8^e, 9^e, 16^e, 17^e, 24^e, etc.
2^{ième} manche : 2^e, 7^e, 10^e, 15^e, 18^e, 23^e, etc.
3^{ième} manche : 3^e, 6^e, 11^e, 14^e, 19^e, 22^e, etc.
4^{ième} manche : 4^e, 5^e, 12^e, 13^e, 20^e, 21^e, etc.
- D.2.4 Modes de qualification pour les étapes de compétition subséquentes.
- D.2.4.1 Dans le 60 m et le 60 m haies avec six couloirs disponibles :
- Si deux manches sont disputées, les deux premiers finissants de chaque manche et les deux coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.
 - Si trois manches sont disputées, le premier finissant de chaque manche et les trois coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.
- D.2.4.2 Dans le 60 m et le 60 m haies avec huit couloirs disponibles :
- Si deux manches sont disputées, les trois premiers finissants de chaque manche et les deux coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.
 - Si trois manches sont disputées, les deux premiers finissants de chaque manche et les deux coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.

- D.2.4.3 Dans les 300 m et 600 m les gagnants de chaque manche et les suivants qui n'ont pas gagné, mais qui ont réalisé les temps les plus rapides occupent les couloirs disponibles pour la ou les finales.

Si la finale du 300 m est disputée en deux vagues (règle D.2.2), les gagnants de chaque manche et les coureurs suivants ayant réalisé les temps les plus rapides occupent les couloirs disponibles de la deuxième vague de la finale. S'il y a plus de manches que de couloirs disponibles pour la deuxième vague, les gagnants de chaque manche qui obtiennent les meilleurs temps sont placés dans la deuxième vague. Les autres coureurs qualifiés sont placés dans la première vague de la finale. Le classement final est déterminé par les temps réalisés dans l'une ou l'autre des vagues. Si des manches éliminatoires ne sont pas nécessaires (règle D.2.1), les concurrents qui ont réalisé les temps les plus rapides sont placés dans la deuxième vague et les autres, dans la première.

D.3 FORMULE ET FORMAT

D.4 PROCÉDURES ET PROTÈTS

D.4.1 Modes de départ pour les épreuves sur piste.

Le nombre de participants dans chaque vague ou en finale :

	6 couloirs		4 couloirs	
	Vague/section	Finale	Vague/section	Finale
300	5	6	3	2x3
600	6	6	-*	6
1000	-	10	-	8
4x200	5	6	3	2x3
4x400	-	2x6		3x4
4x800	-	10		8

* À la discrétion du directeur de la rencontre, en tenant compte des installations. Si le nombre d'athlètes inscrits dans les épreuves individuelles de 600 m et plus ou au 4x800 m dépasse le nombre de participants prévu pour la finale, des éliminatoires ou des vagues chronométrées sont courues selon les dispositions prévues à D.2.

- D.4.1.1 Dans le 300 m, on utilise le départ décalé pour trois virages avec un athlète par couloir au départ.
- D.4.1.2 Aux 600 m on utilise le départ décalé pour deux virages, avec un coureur par couloir au départ.
- D.4.1.3 Dans le relais 4 x 400 m, on utilise le départ décalé pour deux virages, avec une seule équipe par couloir au départ.

- D.4.1.4 Dans le relais 4 x 800 m, on utilise le départ décalé pour deux virages, avec deux équipes au maximum par couloir au départ.
- D.4.1.5 Comme les conditions varient d'une piste inclinée à une autre, et que le directeur de la rencontre sait ce qui convient le mieux sur la piste du championnat, ses recommandations sur des changements sur la forme des départs sont considérées lors de la réunion technique des entraîneurs.
- D.4.1.6 Les articles suivants précisent les positions de départ pour les épreuves de course :
- D.4.1.6.1 Pour les épreuves en ligne droite (60 m et 60 m haies), les quatre couloirs du centre sont ceux qui sont considérés couloirs « préférés. » Pour les épreuves courues dans les courbes, c'est le directeur de la rencontre qui détermine les couloirs « préférés. »
- D.4.1.6.2 Dans toutes les épreuves en ligne droite, l'occupation des couloirs préférés est tirée au sort parmi les concurrents qui ont le meilleur classement. Les autres coureurs occupent les autres couloirs suite à un tirage au sort.
- D.4.1.6.3 Dans les épreuves de 1000 m, 1500 m et de 3000 m et 4 x 800 m si le nombre de concurrents est tel que ceux-ci doivent être placés sur deux rangées, le groupe est divisé de façon à pouvoir placer environ 65 % des coureurs sur l'arc de cercle normal de départ. Le deuxième peloton de coureurs, ceux qui ont les meilleurs classements, prend son départ sur une ligne en arc de cercle située dans les couloirs extérieurs de la piste. Ce peloton doit courir dans ces couloirs jusqu'à la fin de la première courbe.
- D.4.1.6.4 Au 300 m et au relais 4 x 200 m, les gagnants des épreuves éliminatoires participent au tirage au sort pour l'obtention des couloirs préférés.

D.4.2 Lancer du boulet :

- D.4.2.1 Les règles de la NCAA sur le lancer du boulet (en construction) sont en vigueur.
- D.4.2.2 Les règles de la NCAA sur la technique de projection du boulet (à deux mains, semblable à celle utilisée dans le lancer du marteau) sont en vigueur.

- D.4.2.3 Le boulet enrobé d'une enveloppe en filet est banni du championnat d'athlétisme de SIC.
- D.4.3 Sauts verticaux
- D.4.3.1 Un athlète en attente depuis plus d'une heure peut utiliser la piste de saut durant les changements de hauteur de la barre pour une période de deux minutes.
- D.4.4 Général :
- D.4.4.1 Sauf en cas d'appel pour blessure, tout concurrent qui ne prend pas le départ d'une épreuve après avoir été inscrit sur la liste des partants est disqualifié et il ne peut participer à aucune autre compétition du championnat.
- D.4.4.2 L'entraîneur peut conseiller ses athlètes en autant qu'il se trouve dans les zones désignées pour les entraîneurs et qu'il ne gêne pas le déroulement de la compétition.
- D.4.4.3 Dans l'épreuve de relais de 4 x 200 m, un seul repère, placé au début, délimite la zone d'échange du témoin. La zone devient ainsi ouverte. Les relayeurs peuvent amorcer leur course 10 mètres avant le repère de la zone d'échange et ils peuvent prendre le témoin à compter du début de celle-ci à tout endroit sur la piste à condition de ne pas faire obstruction à d'autres coureurs ou à la circulation dans les autres couloirs (si cela s'applique.)
- La zone d'échange normale de 20 m prévue aux règlements de la FIAA est utilisée pour les épreuves de 4 x 400 m et de 4 x 800 m.
- D.4.4.3.1 Les coureurs qui disputent la troisième et la quatrième étape du 4x200 m et ceux qui disputent la deuxième, troisième et quatrième étape du 4x400 m doivent, sous l'égide de l'officiel désigné à cette fin, se placer en position d'attente dans le même ordre (de l'intérieur vers l'extérieur des couloirs) occupé par leurs coéquipiers dans le dernier 100 m qui précède la zone d'échange. Après que les coéquipiers ont franchi ce point, les coureurs en attente ne doivent pas changer de position. Une infraction par un athlète à cette règle est sanctionnée par la disqualification de son équipe.

D.4.4.4 L'arbitre des épreuves de courses doit utiliser les services de l'annonceur maison pour informer les entraîneurs d'une disqualification. Cette façon de faire accélère le processus d'appel et il évite qu'on soit obligé de récupérer les médailles qui peuvent parfois être présentées avant l'annonce d'une décision du comité d'appel (30 minutes.) Le temps de 30 minutes pour l'appel débute dès que la disqualification est annoncée.

D.4.5 Disqualification pour entrave dans un autre couloir

En réponse aux rapports du juge ou des d'autres officiels, l'arbitre doit disqualifier le concurrent qui a volontairement quitté son couloir. Cependant, si l'arbitre juge que cette action n'est pas intentionnelle, il peut tout de même disqualifier ce concurrent, s'il considère que celui-ci a bénéficié d'un avantage en commettant cette entrave.

Piste : 400 mètres	Avantage acquis pour être sorti
Foulée : 2,30 mètres	de t cm de son couloir.
Nombre de foulées	
	t = 50 mm t = 100 mm t = 150 mm
	t = 300 mm

	mm	mm	mm	mm
1	4	7	11	22
2	7	14	22	44
3	11	22	33	66
4	11	29	44	88
5	18	36	54	109
6	22	44	65	131
7	25	51	76	153
8	29	58	87	175
9	33	65	98	197
10	36	72	109	219

Le tableau ci-dessus illustre l'avantage théorique acquis en effectuant une à 10 foulées à l'intérieur de la démarcation du couloir. Les distances sont mesurées en millimètres (par exemple : quatre foulées à 150 mm à l'intérieur de la démarcation confèrent un avantage de 44 mm).

D.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

Le championnat de Sport interuniversitaire canadien a lieu la deuxième fin de semaine complète du mois de mars. Il est présenté sur deux jours et demie (jeudi soir, vendredi et samedi). Les éliminatoires du 600 m et les épreuves de pentathlon pour femmes et hommes se tiennent en soirée de la première journée.

Le président du comité organisateur doit transmettre un projet d'horaire au président de l'Association des entraîneurs. Celui-ci diffuse ce projet aux membres qui doivent par la suite donner leur avis. C'est le président de l'Association des entraîneurs, après consultation auprès du comité organisateur du championnat, qui propose l'horaire, pour approbation, au comité de la programmation de Sport interuniversitaire canadien.

L'horaire du championnat **2006-2007** est présenté à l'annexe B.

D.5.1

D.5.1.1 Si au 4 x 400 m, il y a plus de douze équipes qualifiées automatiquement, on organise alors des manches chronométrées selon ces méthodes :

Avec treize équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les trois équipes les plus lentes participent à la première manche et les quatre autres participent à la deuxième manche.

Avec quatorze équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les trois équipes les plus lentes participent à la première manche et les cinq autres participent à la deuxième manche.

Avec quinze équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les trois équipes les plus lentes participent à la première manche et les six autres participent à la deuxième manche.

Avec plus de quinze équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les six équipes suivantes participent à la deuxième manche et les équipes les plus lentes participent à la première manche.

D.5.1.2 Au 600 m, si le nombre d'athlètes qualifiés dépasse douze, les manches doivent se limiter à maximum de six coureurs et à un minimum de trois athlètes. Les manches se déroulent selon les méthodes décrites plus haut pour le 4 x 400 m.

D.5.1.3 Aux 1000 m et au relais 4 x 800 m, si le nombre de concurrents qualifiés dépasse dix, les concurrents supplémentaires sont intégrés directement à la finale si on considère que c'est sécuritaire. Quand on doit tenir des manches chronométrées, celles-ci sont organisées avec au moins trois concurrents par manche. Le regroupement se fait de la façon suivante :

Avec onze ou douze concurrents : une seule manche.

Avec treize concurrents ou plus : les dix plus rapides participent à la deuxième manche et les autres plus lents à la première manche.

D.5.1.4 Aux 1500 m et au 3000 m, si le nombre de concurrents qualifiés dépasse douze, les concurrents supplémentaires sont intégrés directement à la finale si on considère que c'est sécuritaire. Quand on doit tenir des

manches chronométrées, celles-ci sont organisées avec au moins trois concurrents par manche. Le regroupement se fait de la façon suivante :

Avec treize ou quatorze concurrents : une seule manche.

Avec quinze concurrents ou plus : les dix plus rapides participent à la deuxième manche et les autres plus lents à la première manche.

- D.6 HORAIRE DES RENCONTRES
- D.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT
- D.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT
- D.9 BRIS D'ÉGALITÉ

- D.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

D.10.1 STANDARDS

Le comité exécutif de l'Association des entraîneurs détermine annuellement les standards de qualification des épreuves.

D.10.1.1 On précise les standards pour les épreuves de Sport interuniversitaire canadien et pour celles qui s'y apparentent.

D.10.1.2 Sauf au 1000 m et au 4 x 800 m, les standards de qualification sont déterminés en prenant les résultats moyens réalisés aux championnats des trois dernières années par la 6^{ième} place au classement de chaque épreuve. Au 1000 m et au 4 x 800 m, les standards de qualification sont déterminés en prenant les résultats moyens réalisés aux championnats des trois dernières années par la 5^{ième} place au classement de chaque épreuve. Ils doivent être fixés au plus tard le 15 mai de l'année précédente.

D.10.1.2.1 Quand lors d'une année particulière, huit athlètes, ou plus, réalisent le standard de SIC dans une épreuve, le standard de l'année suivante devient le temps réalisé par la 6^{ième} place lors de cette année où huit athlètes ou plus l'ont réalisé.

D.10.1.3 Les standards du 60 m, du 300 m, du 60 m haies et de leurs équivalents respectifs (c'est-à-dire le 50 v, 50 m, 60 v, 50 v haies, 200 verges, 300 verges, 50 m haies, 60 v haies) sont établis pour le chronométrage électronique seulement.

D.10.1.4 Les standards de qualification sont établis en fonction du chronométrage électronique pour toutes les épreuves d'athlétisme de Sport interuniversitaire canadien et pour leurs épreuves équivalentes. Pour établir les classements, on doit donc ajouter

0,24 secondes au temps réalisé lors des épreuves de 400 m ou plus si ce temps a été chronométré manuellement. Toutes les épreuves individuelles de 300 m ou moins doivent être chronométrées électroniquement.

- D.10.1.5 Les performances réalisées dans des épreuves équivalentes (épreuves qui ne sont pas de Sport interuniversitaire canadien) ne peuvent être converties et utilisées aux fins de classement si l'individu ou l'équipe de relais a déjà réalisé une performance dans une épreuve de Sport interuniversitaire canadien. Quand on dispose d'aucun résultat réalisé en salle, l'athlète est alors classé au dernier rang.
- D.10.1.6 Les performances réalisées dans des épreuves équivalentes (épreuves qui ne sont pas de Sport interuniversitaire canadien) ne peuvent être converties et utilisées pour obtenir une subvention de Sport interuniversitaire canadien.
- D.10.1.7 Les résultats obtenus dans des compétitions de Sport interuniversitaire canadien présentées en plein air et au Canada entre le premier octobre et le premier week-end du mois de mars seront admissibles pour l'inscription et pour l'accès à la subvention du championnat universitaire canadien. Si un athlète a enregistré une performance dans une rencontre en salle, les résultats obtenus lors de compétitions présentées à l'extérieur sont alors considérés exclusivement pour les standards. Ils ne peuvent être utilisés pour les classements (ainsi, l'athlète sera classé au dernier rang s'il n'a pas enregistré un résultat dans une rencontre en salle).

D.10.2 RÉSULTATS

- D.10.2.1 Les points du championnat par équipe sont attribués à chaque université.
- D.10.2.2 Il y a deux championnats par équipe : équipe féminine et équipe masculine.
- D.10.2.3 Dans **chaque épreuve individuelle et de relais** les points sont distribués de la façon suivante : **10 points pour la 1^{ière} place, 8 pour la 2^{ième}, 6 pour la 3^{ième}, 5 pour la 4^{ième}, 4 pour la 5^{ième}, 3 pour la 6^{ième}, 2 pour la 7^{ième} et 1 point pour la 8^{ième} place.**

D.11 RECORDS ET STATISTIQUES

FEMMES

60 m	7,26	Angela Taylor	York	1981
300 m	37,06	Angela Taylor	York	1981
600 m	1 :27,63	Camille Cato	York	1984
1000 m	2 :42,81	Paula Schnurr	McMaster	1988
1500 m	4 :16,41	Paula Schnurr	McMaster	1988
3000 m	9 :04,88	Brenda Shackleton	Victoria	1988
60 m haies	8,23	Sonia Paquette	Sherbrooke	1997
4 x 200 m	1 :37,11	Clarke, Grant, Laughton, Dinsmore	Windsor	1993
4 x 400 m	3 :41,11	Pinnock, Mallon, Fletcher, Williams	Manitoba	1992
4 x 800 m	8 :41,66	Jones, Meagher, Shackleton, Wellman	Victoria	1988
Saut en hauteur	1 m 87	Tami Lutz	UCB	1986
Perche	4,20 m	Kelsie Hendry	Saskatchewan	2004
Longueur	6 m 26	Jocelyn Adu-Gyamfj	Toronto	2001
Triple sauts	13,01	Kelly Dinsmore	Windsor	1993
Poids	15,31	ShannonKekula	Saskatchewan	1990
Pentathlon	4064	Jessica Zelenka	Calgary	2004
Boulet	18 m 99	Kate Forbes	Western	2004

HOMMES

60 m	6,58	Ibrahim Meite	Sherbrooke	2002
300 m	33,40	Alexandre Marchand	Sherbrooke	1999
600 m	1 :16,10	Byron Goodwin	Manitoba	1995
1000 m	2 :23,08	Sebastien Ouellette	Toronto	2001
1500 m	3 :46,85	Allan Klassen	UCB	1990
3000 m	7 :59,29	Jeff Schiebler	UCB	1996
60 m haies	7,83	Mark McKoy	York	1984
4 x 200 m	1 :26,18	I. Meite, Jean Pois, Irie, B. Meite	Sherbrooke	2006
4 x 400 m	3 :14,60	Howie, Slade, Mooney, Lyons	Western	1993
4 x 800 m	7 :29,23	Fillion, Bima, Trepel, Goodwin	Manitoba	1995
Saut en hauteur	2 m 24	Alex Zaliaskas	Toronto	1993
Perche	5 m 65	Doug Wood	York	1992
Longueur	7 m 64	P. Banime-Massock	Montréal	2003
Triple sauts	15 m 80	P. Banime-Massock	Montréal	2003
Poids	18,46	Chris Meisner	Lethbridge	2004
Pentathlon	3902	Jamie Adjetey-Nelson	Windsor	2004
Boulet	21 m 46	Jim Steacy	Lethbridge	2004

E. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

E.1 VIDÉOCASSETTES

E.1.1 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Toutes les épreuves de courses doivent être enregistrées sur vidéocassette. Un magnétoscope et un téléviseur doivent aussi être disponibles. Les vidéocassettes peuvent être utilisées par les officiels pour les aider dans les fins de courses et pour déceler des infractions au règlement. Il est recommandé de prévoir des bandes supplémentaires et un magnétoscope indépendant pour visionner les bandes sans avoir à interrompre l'enregistrement des autres épreuves.

E.2 INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

L'institution hôte doit tenir le championnat dans des installations intérieures qui permettent de présenter toutes les épreuves de Sport interuniversitaire canadien et qui fournissent aux concurrents des conditions optimales de performances. La piste doit avoir au moins quatre couloirs dans les virages et au moins six couloirs sur une partie droite de piste. Il est recommandé que chaque couloir ait au moins 1 mètre de largeur.

Les équipements et le matériel doivent respecter les exigences à ce chapitre de la FIAA.

Le chronométrage électronique doit être utilisé pour toutes les courses.

E.3 UNIFORMES

E.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

E.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

E.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE

E.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

E.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS

F. RÈGLEMENTS

À l'exception des règlements spécifiques de Sport interuniversitaire canadien décrits dans ce chapitre, les règles de la FIAA et d'Athlétisme Canada régissent le championnat d'athlétisme de Sport interuniversitaire canadien.

G. RÉUNIONS

G.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs se tient avant le début du championnat. Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

- a) Inscription finale et désistement des compétiteurs et des équipes de relais. On considère les désistements, épreuve par épreuve. Aucune substitution n'est permise après l'inscription finale.
- b) Les changements dans le classement des performances (règle I.4.2)

- c) Après avoir entendu les recommandations des entraîneurs, le directeur de la rencontre décide si on doit organiser des vagues dans les épreuves chronométrées et si on doit faire des groupes dans les épreuves de sauts et de lancers.
Remarque : À la fin de la réunion, le directeur de la rencontre détermine les manches et les positions de départ selon ce qui est prévu à l'article D. Les listes des participants de chaque épreuve doivent être affichées sur les lieux de la compétition au moins une heure avant le début de la première épreuve.
- d) Révision des procédures d'enregistrement avant chaque épreuve.
e) Révision des procédures de départ avant chaque course.
f) Révision des règles de qualification aux épreuves suivantes, le cas échéant.
g) Détermination des hauteurs de départ et de l'échelle de gradation pour les épreuves de saut en hauteur et à la perche.
h) Procédure de pesée pour les concours de lancers.
i) Révision du protocole de remise des médailles et des prix.
j) Clarification des règles de la compétition.
k) Révision des procédures d'appel en cas de réclamation durant le championnat.
l) Création d'un comité de sélection pour choisir les athlètes (femme et homme) par excellence du championnat.
m) Annonce de modifications à la procédure de départ sur une piste inclinée.
n) Toute autre question concernant l'organisation de la rencontre.
o) Immédiatement après la réunion technique, on doit tenir une réunion pour formuler les avis de motion. Toutes les résolutions doivent être transmises par écrit au président de l'Association des entraîneurs pour la réunion de l'Association des entraîneurs d'athlétisme de Sport interuniversitaire canadien.

G.2 RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

La réunion de l'Association des entraîneurs a lieu le premier jour du championnat. Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

- a) Discussion et proposition de recommandations sur le déroulement des prochains championnats (règles, procédures, promotion, etc.), et sur d'autres points qui touchent l'athlétisme.
b) Discussion et proposition de recommandations au sujet des dates et lieux des futurs championnats de Sport interuniversitaire canadien.
c) Élection des dirigeants.
d) Autres sujets

G.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS

G.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

H. OFFICIELS

H.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Les trois membres du jury d'appel sont choisis parmi les officiels recrutés par les organisateurs. Si l'hôte doit recruter des officiels à l'extérieur de sa province pour siéger

au jury d'appel, Sport interuniversitaire canadien assume les frais d'un billet d'avion en classe économique. L'université hôte doit recruter tous les autres officiels.

H.2 AFFECTATIONS

On doit faire appel aux services d'officiels certifiés par Athlétisme Canada pour le championnat, surtout pour combler les postes clés d'officiels de départ, de chronométreur en chef, de juge en chef de la ligne d'arrivée, de juge en chef de chacune des disciplines de sauts et de lancers, d'arbitres de piste et de membres du jury d'appel.

H.3 NEUTRALITÉ

H.4 QUALIFICATIONS

La préférence doit être accordée aux officiels de niveau 5.

Les officiels doivent connaître les règlements techniques de Sport interuniversitaire canadien.

Les officiels ne doivent pas être en situation de conflit (par exemple : ne doivent pas être des entraîneurs actifs).

H.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

On doit assurer les services d'un annonceur compétent.

L'organisateur a la responsabilité d'assurer les déplacements de tous les officiels, sauf les membres du jury d'appel qui viennent de l'extérieur de la province. L'organisateur assume les coûts de l'hébergement, des déplacements sur place et des repas de tous les membres du jury d'appel.

H.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

H.7 HONORAIRES

H.8 OFFICIELS SUBSTITUTS

H.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le président du comité des officiels d'Athlétisme Canada peut faire ses recommandations au directeur de la compétition. C'est le directeur de la compétition qui procède au choix final. Les personnes choisies doivent être parmi les officiels qui ont le plus d'expérience.

H.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS

I. PRIX et TROPHÉES

Remarque : La politique 60.20 présente plus de détails sur les prix et trophées des championnats canadiens.

I.1 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT

Remis aux deux équipes championnes (hommes et femmes)

I.2 MÉDAILLES

- a) Médailles d'or remises aux équipes championnes (18 à chaque équipe)
- b) Médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux concurrents qui terminent dans les trois premières place de chaque épreuve.
- c) Les athlètes qui participent aux épreuves de qualifications, sans toutefois participer à la finale des relais, ont aussi droit aux honneurs qui sont attribuées à l'équipe lors de la finale (avec un maximum de deux athlètes.)

I.3 ÉTOILES CANADIENNES

- a) La première équipe d'étoiles est composée des gagnants des épreuves individuelles, des épreuves combinées et des relais du championnat canadien de SIC. Les athlètes qui terminent deuxième sont nommés sur la deuxième équipe d'étoiles.
- b) Les athlètes qui participent aux épreuves de qualifications, sans toutefois participer à la finale des relais, ont aussi droit aux honneurs qui sont attribuées à l'équipe lors de la finale (avec un maximum de deux athlètes.)

I.4 ATHLÈTES PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

Pour le choix des lauréats des prix décrits aux articles 1.4.1, 1.4.2, 1.4.3 et 1.4.4 des règlements techniques, les éléments suivants doivent être considérés par les représentants des conférences sportives qui procèdent aux sélections :

- a) Les résultats de l'athlète dans son épreuve de prédilection pour l'ensemble de la saison. Les résultats contre d'autres athlètes de SIC doivent être tenus en compte.
- b) La qualité et l'évolution des performances durant la saison complète, incluant le classement de SIC.
- c) Les résultats lors du championnat de la conférence sportive.
- d) Les résultats lors de d'autres rencontres disputées au cours de la saison.

I.4.1 ATHLÈTE FÉMININE PAR EXCELLENCE DANS LES COURSES

- a) Les représentants des conférences sportives doivent transmettre leurs nominations au président de l'Association des entraîneurs le lundi dix jours avant le championnat.
- b) On doit inclure tous les résultats de la saison et du championnat de la conférence sportive ainsi que le classement des athlètes.
- c) La sélection de l'Athlète féminine et masculine se fait avant le championnat par le représentant de la conférence sportive.
- d) Le président de l'Association des entraîneurs vote qu'en cas d'égalité des voix.

- e) Les récipiendaires de ce titre doivent avoir été nommés athlète par excellence de leur propre conférence quand ce prix existe.
- f) Durant le championnat, on doit annoncer les noms des athlètes mis en nomination ainsi que ceux des deux lauréats qui peuvent aussi être honorés lors d'une cérémonie d'hommage, si l'hôte choisit d'en organiser une.

I.4.2 ATHLÈTE MASCULIN PAR EXCELLENCE DANS LES COURSES

Procédure identique à celle décrite à I.4.1

I.4.3 ATHLÈTE FÉMININE PAR EXCELLENCE DANS LES CONCOURS

Procédure identique à celle décrite à I.4.1

I.4.4 ATHLÈTE MASCULIN PAR EXCELLENCE DANS LES CONCOURS

Procédure identique à celle décrite à I.4.1

I.4.5 ATHLÈTE MASCULIN PAR EXCELLENCE DU CHAMPIONNAT (Prix George Gerner)

Choisie par un comité de sélection composé de représentants de toutes les conférences sportives.

Remarque :Le prix Greg Baril-Kenney est attribué au champion du saut en hauteur chez les hommes.

I.4.6 ATHLÈTE FÉMININE PAR EXCELLENCE DU CHAMPIONNAT

Choisie par un comité de sélection composé de représentants de toutes les conférences sportives.

I.5 RECRUES DE L'ANNÉE

- a) L'athlète doit être âgé de 21 ans ou moins le 1^{er} septembre de l'année du championnat
- b) L'athlète doit être à sa première année d'admissibilité à Sport interuniversitaire canadien
- c) Les performances de la saison régulière et du championnat de la conférence sportive sont considérées
- d) Pour recevoir cet honneur, l'athlète doit avoir été nommé Recrue de l'année dans sa propre conférence, quand ce prix existe
- e) Le choix des Recrues de l'année se fait avant le championnat canadien de SIC

I.6 ENTRAÎNEURS DE L'ANNÉE

PRIX BOB BOUCHER (ÉQUIPES MASCULINES) PRIX SUE WISE (ÉQUIPES FÉMININES)

- a) Les entraîneurs nommés sont choisis par les entraîneurs présents au championnat.
- b) Le directeur de la rencontre inscrit dans les dossiers de candidature les résultats obtenus au cours des deux dernières années. Cette information est utilisée par les entraîneurs pour apprécier le progrès des équipes.
- c) Le comité de sélection dirige le scrutin où chaque université a droit à un vote.
- d) Le vote est pris immédiatement après la fin du championnat (quinze minutes après la fin de la rencontre)

I.7 ÉTUDIANTS ATHLÈTES ENGAGÉS DANS LEUR MILIEU

- a) Choisis par l'Association des entraîneurs
- b) Les récipiendaires (une femme et un homme) doivent se démarquer sur trois plans : athlétisme, études et implication dans leur milieu.
- c) Les personnes récipiendaires de ce titre doivent d'abord avoir été nommées dans leur propre conférence sportive, si ce titre existe.

I.8 JOUEUR LE PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT

I.9 ÉQUIPES D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

I.10 PRIX DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

I.11 AUTRES PRIX

I.12 ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les cérémonies de présentation des prix et trophées se tient immédiatement après la fin de la dernière épreuve du championnat.

J. COMITÉS

J.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de Sport interuniversitaire canadien comme stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- i) Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- ii) Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
- iii) Le délégué technique;

- iv) Le président de l'Association des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protesté considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 90.70.4.1.1 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 Procédures à suivre lors d'inconduites

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

- a) Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;**
- b) Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;**
- c) Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident;**
et
- d) Résumer l'information dans un rapport écrit.**

La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

J.2 JURY D'APPEL

L'université hôte est responsable de former le jury d'appel impartial.

J.3 DÉLÉGUÉS

K. ANNEXES

ANNEXE A
STANDARDS DE QUALIFICATION 2006-2007

FEMMES

<u>Épreuves de SIC</u>	<u>Standard</u>	<u>Épreuve équivalente et standards</u>
60 m *	7,67	50 m / 6.58 ; 55 m / 7.17
300 m	40,24	200 m / 25,57; 400 m / 56,46;
600 m *	1:33,78	400 m / 56,47; 500 m / 1 :14,65; 800 m / 2 :11,65
1000 m *	2:53,33	800 m / 2 :11,65;
1500 m	4:36,00	Mille / 4 : 53,80
3000 m	9:56,08	5000 m / 17 : 13,58
60 m haies	8,73	50 mH / 7,26; 55 mH / 8,14
4 x 200 m *	1:42,79	4 x 100 m / 49,61
4 x 400 m	3:55,53	4 x 440 v / 3:56,63
4 x 800 m *	9:17,22	4 x 880 v / 9:20,17
Saut en hauteur	1,70	
Saut en longueur	5,73	
Triple saut	11, 81	
Saut à la perche	3,70 *	
Lancer du poids	13,16	
Lancer du boulet (20 lbs)	15,83	
Pentathlon	3412	

Remarque 1 : Standard établi par la cinquième place au 1000 m et au 4x800 m et par la sixième place pour les autres épreuves lors des trois dernières années au classement de Sport interuniversitaire canadien.

Remarque 2 : Les standards des épreuves identifiées par * correspondent à la sixième place lors du championnat de SIC de l'année précédente quand au moins huit concurrents/équipes étaient classés.

Remarque 3 : Les équivalences des standards du 400 m s'appliquent à l'une ou l'autre du 300 m ou du 600 m, mais pas aux deux épreuves.

Remarque 4 : Les équivalences des standards du 800 m s'appliquent à l'une ou l'autre du 600 m ou du 1000 m, mais pas aux deux épreuves.

HOMMES

<u>Épreuve de SIC</u>	<u>Standard</u>	<u>Épreuve équivalente et standards</u>
60 m *	6,88	50 m / 5,79; 55 m / 6,35
300 m	34,60	200 m / 21,53 ; 400 m / 48,43 ;
600 m	1:20,83	400 m / 48,43; 500 m / 1:03,53; 800 m / 1 :53,73
1000 m *	2:26,82	800 m / 1:53,73
1500 m *	3:53,14	Mille / 4:11,04
3000 m *	8:21,34	5000 m / 14:38,64
60 m haies	8,40	50 mH / 7,04; 55 mH / 7,81
4 x 200 m Relais	1:29,50	4 x 100 m / 43,60
4 x 400 m Relais	3:22,51	4 x 440 v / 3:23,49
4 x 800 m Relais *	7:44,43	4 x 880 v / 7:46,59
Saut en hauteur	2,02	
Saut en longueur	7,08	
Triple saut	14,46	
Saut à la perche	4,73	
Lancer du poids	15,37	
Lancer du boulet (35)	16,26	
Pentathlon	3487	

Remarque 1 : Standard établi par la cinquième place au 1000 m et au 4x800 m et par la sixième place pour les autres épreuves lors des trois dernières années au classement de Sport interuniversitaire canadien.

Remarque 2 : Les standards des épreuves identifiées par * correspondent à la sixième place lors du championnat de SIC de l'année précédente quand au moins huit concurrents/équipes étaient classés.

Remarque 3 : Les équivalences des standards du 400 m s'appliquent à l'une ou l'autre du 300 m ou du 600 m, mais pas aux deux épreuves.

Remarque 4 : Les équivalences des standards du 800 m s'appliquent à l'une ou l'autre du 600 m ou du 1000 m, mais pas aux deux épreuves.

ANNEXE B

CHAMPIONNAT D'ATHLÉTISME EN SALLE
DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN 2006-2007

Université McGill

8, 9 et 10 mars 2007

HORAIRE DES ÉPREUVES (à être confirmé par McGill à la fin du mois d'octobre 2006)

Jeudi

Première session			
15 h	Boulet de 20 lbs	Femmes	Finale
17 h	60 m haies	Femmes	Pentathlon
17 h 30	60 m haies	Hommes	Pent.
17 h 40	Saut en hauteur	F.	Pent.
18 h 10	Saut en longueur	H.	Pent.
19 h	600 m	F.	Manches
19 h 10	Poids	H.	Pent.
19 h 15	600 m	H.	Manches
19 h 45	Poids	F.	Pent.
20 h 30	Saut en hauteur	H.	Pent.
20 h 30	Saut en longueur	F.	Pent.
21 h 30	800 m	F.	Pent.
22 h	1000 m	H.	Pent.

Vendredi

Deuxième session			
14 h 15	60 m haies	H.	Manches
14 h 30	60 m haies	F.	Manches
15 h 10	4 x 200 m	H.	Manches
15 h 30	4 x 200 m	F.	Manches
16 h 30	Boulet	H.	Finale
Troisième session			
18 h	Saut en hauteur	H.	Finale
18 h	Saut en longueur	F.	Finale
18 h 35	60 m haies	F.	Finale
18 h 45	60 m haies	H.	Finale
19 h	300 m	F.	Manches
19 h 15	300 m	H.	Finale
19 h 30	Perche	F.	Finale
19 h 30	1000 m	F.	Finale
19 h 37	1000 m	H.	Finale
19 h 50	Saut en longueur	H.	Finale
20 h	Poids	F.	Finale
20 h	3000 m	F.	Finale

20 h 20	3000 m	H.	Finale
21 h	300 m	F.	Finale
21 h 15	300 m	H.	Finale
21 h 30	4 x 800 m	F.	Finale
21 h 45	4 x 800 m	H.	Finale

Samedi

	Quatrième session		
13 h 15	Triple saut	F.	Finale
13 h 15	Poids	H.	Finale
13 h 15	60 m	F.	Manches
13 h 30	60 m	H.	Manches
14 h	Perche	H.	Finale
14 h	600 m	F.	Finale
14 h 10	600 m	H.	Finale
14 h 20	60 m	F.	Finale
14 h 30	60 m	H.	Finale
14 h 45	Saut en hauteur	F.	Finale
15 h	Triple sauts	H.	Finale
15 h 30	4 x 200 m	F.	Finale
15 h 40	4 x 200 m	H.	Finale
15 h 45	1500 m	F.	Finale
16 h 10	1500 m	H.	Finale
16 h 40	4 x 400	F.	Finale
16 h 50	4 x 400	H.	Finale